



Introduction

Les auteurs des articles de la première partie de ce numéro de *Neophilologica* ont abordé la linguistique et se sont formés à une époque où celle-ci était considérée comme un modèle dans le domaine des sciences humaines. Les fondateurs de cette discipline, indépendamment de l'école dont ils se réclament, ont tous mis l'accent sur le rôle fondamental de la théorie dans les sciences du langage. Il suffit de faire une rapide énumération des chefs d'école pour se rendre compte de l'importance des préoccupations théoriques dans leur œuvre : Ferdinand de Saussure, Roman Jakobson, Gustave Guillaume, Leonard Bloomfield et Zellig Harris (grammaire distributionnelle), Noam Chomsky (grammaire transformationnelle). On peut citer encore les travaux de Maurice Gross dans le cadre du LADL et ceux de Jean Dubois et, dans une perspective différente, les travaux d'André Martinet (fonctionnalisme) ainsi que ceux d'Antoine Culioli et de Lucien Tesnière. Ces objectifs théoriques se retrouvent dans l'intitulé des écoles dont ils sont les promoteurs : le structuralisme, la glossématique, le distributionnalisme, le fonctionnalisme, la psychomécanique, la grammaire de dépendance, la grammaire générative et transformationnelle, la grammaire des cas, le lexique-grammaire. Les travaux s'ordonnaient en fonction des différents secteurs de la discipline : phonologie, morphologie, syntaxe, sémantique, pragmatique.

Aussi peut-on être étonné qu'au fil des années, ces préoccupations théoriques se soient progressivement estompées au profit de soucis essentiellement didactiques, sociologiques et stylistiques. Le présent volume de *Neophilologica* propose une réflexion sur diverses voies susceptibles de concilier des objectifs théoriques indispensables avec les diverses applications auxquelles la linguistique peut donner lieu.

A. Balibar-Mrabti analyse la catégorie flexionnelle du duel en français contemporain, et montre comment la morphologie prend sa place parmi les disciplines de la grammaire en langues écrites et ceci dans le cadre des dictionnaires électroniques.

W. Banyš traite de l'un des défis de la linguistique qui consiste à combiner efficacement la description et l'explication en linguistique. Une étude intégrale du

langage devrait comporter trois composantes principales : une théorie générale de ce qu'est le langage, une théorie résultante et une description, qui est fonction de cette théorie, de la façon dont le langage est organisé et a évolué dans le cerveau humain, ainsi qu'une explication des propriétés du langage trouvées.

X. Blanco montre comment la linguistique formelle appliquée à la diachronie est une source de recherches novatrices autant en langue qu'en littérature.

P. Blumenthal explique dans quelle mesure la complexité sémantique de certains mots est porteuse de connaissances du monde extralinguistique. Il s'interroge inversement sur la complexité des « choses » et les chemins par lesquels la langue passe pour exprimer cette complexité de façon efficace.

J.-P. Desclés met l'accent sur le rôle des concepts dans l'analyse sémantique. La topologie est en mesure de « mathématiser » les concepts grammaticaux (temps, aspects) au moyen d'opérateurs.

G. Gross montre que le lexique, la sémantique et la syntaxe ne constituent pas des instances séparées mais forment ensemble les unités que sont les phrases. Chaque prédicat doit être décrit de façon systématique à l'aide de l'ensemble des propriétés qui les caractérisent. La linguistique, comme toute science, ne peut se passer d'outils théoriques.

Cl. Muller présente les résultats de ses travaux sur la négation et les problèmes théoriques qu'elle pose dans une description générale des langues.

J.-A. Pascual met l'accent sur la forme que peuvent prendre à l'avenir les études de philologie dans le cadre de l'histoire des langues et à cet effet de la codification des textes.

L'article de M. Prandi dresse un bilan des questions ouvertes dans la recherche sur la valence et propose des critères formels et conceptuels pour franchir le double clivage entre la valence, définie par le critère de l'intégrité conceptuelle du procès, les conditions de spécification des arguments dans l'énoncé, dont la forme est modelée par le dynamisme communicatif, et leur régime de codage variable dans la phrase-modèle.

Gaston Gross